

COMMUNE DE CONCOULES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 21 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un novembre à seize heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MALAVAL, Maire.

Convocation du 15 novembre 2022, affichée le 15 novembre 2022.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Martine PAYAN, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Céline JOUIN, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG
- Valérie BRASSEUR
- Michel SOUCHON, excusé, a donné procuration à Jean-Marie MALAVAL

Céline JOUIN est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

11 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

08 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Délibération n° 20221121 03

Dénomination et numérotation des voiries - Équipements

Le Maire donne la parole à Luc BILHAUT, 1^{er} Adjoint, en charge du dossier.

Celui-ci expose au Conseil Municipal :

Par délibération en date du 17 octobre 2022, le Conseil municipal a déterminé le nom des rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

Il convient à présent d'équiper la voirie : panneaux, poteaux, numéros de maison etc...

L'Adjoint présente les devis reçus :

- SEDI Montant 7 617.38 € TTC Devis n° 144 10482
- CELONA Montant 10 536.84 € TTC Devis n° DE1912137

Le Maire propose au Conseil Municipal de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse à savoir l'offre SEDI.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de l'Adjoint et du Maire, après avoir délibéré :

- Approuve la proposition du Maire.
- Décide de choisir l'offre SEDI pour un montant de 7 617.38 € TTC.
- Autorise le Maire à intervenir à la signature de tous actes ou documents afférents à ce dossier.

Résultat du vote : Voix contre : 0 Abstention : 0 Voix pour : 8

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, M. Jean-Marie MALAVAL

